

En direct du CSE de mars

Bilan AG sociétaires : dépoussiérage et nouveau concept

- L'ancien format : une assemblée institutionnelle dans chaque département suivie d'un cocktail.

Les clients s'exprimaient majoritairement à distance (94%) et de fait ne se déplaçaient plus. L'âge moyen des présents était de 68 ans.

Dixit la direction : il fallait donc réagir, offrir une expérience inédite à nos sociétaires, leur créer des souvenirs, susciter une fierté d'appartenance... et créer un sociétariat 2025 de conviction.

Cela fait écho à un discours déjà entendu de la direction l'enchantement des clients, la fidélisation des salariés...

- Nouveautés 2025 :

- 14 AG institutionnelles, toutes organisées à Orvault avec 100% de votes à distance.

Vos élus **SUD Solidaires** regrettent cette délocalisation des AG qui ne favorisent pas la proximité (les sociétaires se déplaçaient peu sur leurs départements, il est peu vraisemblable qu'ils se déplacent plus sur un autre !)

Et surtout, elles « n'éduquent » pas les clients sociétaires à comprendre notre activité sur le territoire pour avoir un vote plus éclairé.

- Création d'événements :

8 rencontres sociétaires permettant de se retrouver en famille, avec des administrateurs, dans les lieux emblématiques du territoire pour un moment exclusif ! 1399 sociétaires ont participé avec 85 % de taux de satisfaction.

Mais attention, les volontaires ne sont pas tous retenus et les salariés sociétaires n'ont pas été invités.

Vitibanque

Initialement rattachée à la BDR, puis à la BDD en 2025, elle sera désormais rattachée à la direction du marché des pros.

Pour vos élus **SUD Solidaires**, outre le changement d'organigramme, le développement de Vitibanque doit passer aussi par celui des effectifs (sur 6 collègues au lancement, il n'y en a plus que 4 maintenant) et par celui des bâtiments en veillant à notre image.

Nous demandons à nouveau en séance la rénovation de l'agence de VALLET. Les locaux actuels ne reflètent pas notre ambition.

Remboursement des frais professionnels : un pas en avant et deux en arrière

La direction a dû se mettre en conformité avec les règles URSAFF concernant le remboursement des repas car elle ne déduisait pas le montant des tickets restaurant .

Elle en profite aussi pour durcir sa politique de déplacement et de remboursement des frais professionnels, à compter du **15 AVRIL**.

En voici un exemple :

- L' accord QVCT précédent prévoyait, pour réduire la mobilité professionnelle et la rendre plus vertueuse, d'élargir la prise en charge de la nuit lors de succession de journées de déplacements à **150 kms A/R** au lieu de 200 kms dans la journée pour une nuit d'hôtel.
- Accord QVCT 2025, art 8.1.2 :

La CEBPL prendra en charge :

- les nuitées, lors de succession de journées de déplacement lorsque le lieu de réunion/formation est supérieur à 75 kms aller du domicile. Cette mesure garde l'esprit de l'accord précédent (75 kms aller = 150 aller/retour)
- La nuit précédent la réunion/formation lorsque le lieu de réunion est supérieur à **150 kms aller** du domicile et ce pour des réunions/formations commençant en début de matinée (avant 9h30)

Cette mesure nouvelle semblait pour certains, une avancée puisqu'elle prenait en charge la nuit d'hôtel précédent une seule journée de formation, ce qui n'était pas le cas avant. Pour d'autres, vos élus **SUD**, cette mesure présentait 2 biais que nous avons signalés :

1. La disparition de la notion de kms aller /retour, réduisant ainsi bon nombre de déplacements .
2. L' introduction d'une condition nouvelle : le début de réunion avant 9h30, ce qui, dans les faits, est assez rare.

En séance plénière de CSE, certains ont découvert qu'une mesure nouvelle, n'était pas forcément une avancée, quand ses conditions restrictives neutralisent son application ! C'est un peu tard et bien dommage !

Pour rappel, le temps de trajet n'est pas du travail effectif mais donne lieu à récupération.

Attention nouveauté : les notes de frais doivent être saisies dans un délai maximum de 3 mois.

Déploiement Wellpass le 1er avril

C'est un engagement dans le cadre de l'accord QVCT 2025 pour encourager la pratique physique et sportive. Le salarié s'inscrit avec son adresse mail professionnelle. Il a le choix entre plusieurs offres possibles qui lui donnent accès à des crédits pour faire des activités. Le coût pour l'entreprise est de 3 912 euros par mois sur une base de 2800 salariés éligibles ou 21€/abonnés/mois.

Pour vos élus **SUD Solidaires**, c'est une mesure incitative de plus pour que les salariés prennent en main leur santé. Nous sommes tous attentifs à notre budget et c'est un partenariat attractif de ce point de vue. Mais, pour améliorer la santé au travail, l'action principale passe par la prévention des risques qui doit systématiquement être analysée au regard de l'organisation du travail (effectifs suffisants, objectifs réalisables, management bienveillant..) et la QVCT devrait intervenir en amont de chaque modification du plan de développement, en amont des travaux d'agence , en amont de chaque évolution de logiciel et d'outils pour rendre un avis éclairé et indépendant. C'est ce que nous attendons d'un accord QVCT qui, dans cette mesure, est bien loin de ses enjeux.

Renouvellement flotte mobile

Les 1000 téléphones SAMSUNG sur les 1100 déployés deviendront obsolètes en 2026. Ils seront remplacés par un téléphone Apple (Iphone 16) remis en mains propres sur les sites d'Orvault et de Cesson ou livrés directement en agence depuis avril et ce jusqu'au 30/06/2026. Une offre « BYOD » pourra être proposée aux volontaires qui souhaiteraient avoir les applications pros sur un téléphone personnel et ce, sans mélanger les 2 sphères. Il faudra avoir un téléphone compatible respectant les exigences de sécurité groupe et s'inscrire en complétant un formulaire dédié.

Votes

- Le bureau du CSE (composé de membres CGC et CFTD) veut appliquer un plafond de subvention de 400 euros par ayant droit « enfants » **pour l'année 2026** hors bons rentrée scolaire et Noël. Ne seront pas concernés également les enfants ayant bénéficié de subvention voyages et enfance sur cette année. Les subventions sociales sont exclues de ce plafonnement.

FAV = 16 ABSTENTION = 4 **DEFAVORABLE = 4 (SUD)**

Vos élus **SUD Solidaires** ont démontré que factuellement au regard de la trésorerie du CSE, il n'y a pas de nécessité financière à plafonner les subventions des enfants ! Si cette mesure devient pérenne, cela reviendra à exclure une trop grande partie des activités de la commission enfance ou parfois à ne plus partir en voyage avec vos enfants !

Salariés faites entendre votre voix !

- Avis travaux : Vannes Ouest

FAV = 20 ABSTENTION = 4 (SUD)

Point positif : suite à notre intervention, une version 2 des travaux a été proposée par la direction plus conforme à l'organisation de travail des salariés de la prescription immobilière et à leur demande.

Point négatif : le local nous semble trop petit et donc peu adapté aux besoins, notamment pour accueillir les courtiers en réunion qui peuvent être nombreux. De plus, il pourra aussi être partagé avec des collègues de passage (staff groupe, banque privée ou BDR) en dehors du lundi.



NEWSLETTER



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Bretagne Pays de Loire
319, route de Vannes
44 800 Saint Herblain
Tél. 07 67 32 13 17
sudcebpl@sudbpce.com

Vos représentants SUD-Solidaires

E. LANGLADE, K. LE DIOURON,
M-H. LUY, L. JUMEZ,
F. CLOIREC, F. MOREAU,
H. TESSIER, A. FARCY

ADHÉSION

